



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°19/2013**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	22
Présents	14
Pour	14
Contre	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille treize,

le six mai à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

**Étaient présents :** Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN.  
Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Hubert ARROUART, Michel CAQUOT, Jean-Pierre PINON, Pascal DESAUTELS, Roland BOULARD, Jean HUGUIN, Bernard DOUCET, Agnès PERSON, Laurent BURCKEL.  
Et Madame Olivette BARRE.

**OBJET : FACTURATION DES FORMATIONS AUX STAGIAIRES EXTERIEURS**

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **FIXE** la facturation forfaitaire des stages d'intégration des sapeurs-pompiers professionnels non officiers de la manière suivante :

Forfait pédagogique : 8 500 €  
Forfait logistique (hébergement) : 2 500 €

En cas d'arrêt prématuré de la formation par un stagiaire, la facturation s'effectuerait au prorata temporis.

- **FIXE** la facturation pour tous les autres stages de la manière suivante :

Forfait pédagogique/jour : 11 vacations horaire d'officier  
Forfait logistique à l'unité :

- Petit déjeuner 1 vacation horaire de sapeur
- Déjeuner ou Dîner 2 vacations horaire de sapeur
- Nuitée à l'hôtel 8 vacations horaire de sapeur
- Pension complète à l'école 8 vacations horaire de sapeur

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Charles de COURSON

**ACTE REÇU LE**  
**15 MAI 2013**  
**PRÉFECTURE DE LA MARNE**  
**D.R.C.L.**